

Etude de besoins en vue de la création d'un ESAT Métiers de la Mer sur le Bassin d'Arcachon

Etude réalisée par Bénédicte MARABET
avec la participation de Loïc HIBON
conseillers techniques au CREAHI d'Aquitaine

Juillet 2009

Sommaire

Introduction	3
1 - Le contexte départemental et local	5
1.1 - L'équipement girondin en ESAT	5
1.2 - Les orientations départementales en termes de travail protégé	7
1.2.1 - <i>Le schéma départemental</i>	7
1.2.2 - <i>Le PRIAC</i>	8
1.2.3 - <i>Dossiers de création ou d'extension d'ESAT en Gironde examinés par le CROSMS depuis 2006</i>	9
1.3 - Le Bassin d' Arcachon : aspects socio-démographiques et économiques	10
2 - Les besoins	14
2.1 - La réalité des besoins en ESAT en Gironde : difficulté d'accès et divergences d'interprétation	14
2.2 - Les résultats des investigations conduites	17
2.2.1 - <i>Éléments quantitatifs</i>	18
2.2.2 - <i>Éléments qualitatifs</i>	19
L'implantation	19
Les profils de travailleurs	19
Les Activités	20
Les Besoins périphériques à l'emploi	22
Conclusion	24
Bibliographie	28
Annexes	29

Introduction

L'association Navicule Bleue¹, gestionnaire d'établissements pour adultes handicapés en Charente-Maritime, envisage de créer un ESAT qui serait implanté en Gironde sur le Sud du Bassin d'Arcachon et qui proposerait des activités liées en priorité aux métiers de la mer.

Des premiers contacts pris avec la filière conchylicole ont permis d'identifier des activités qui n'étaient pas encore assurées (comme la purification des coquillages ou la nurserie/écloserie en site protégé...) et les professionnels de cette filière se sont déclarés favorables à ce que ce créneau puisse être occupé par un ESAT. D'autres activités, liées à ce secteur, pourraient être investies par l'ESAT comme le travail des métaux (soudure ostréicole).

En outre, le futur ESAT pourrait également envisager de proposer l'entretien des espaces verts (un important marché existant avec les nombreuses résidences secondaires sur ce secteur).

L'association Navicule Bleue, en vue de monter le dossier à soumettre à l'examen du CROSMS, a sollicité le CREAHI d'Aquitaine afin de l'accompagner dans la démarche d'évaluation des besoins.

Le CREAHI a donc réalisé un ensemble d'investigations en vue :

- ☞ d'estimer numériquement les personnes pouvant relever de ce futur ESAT et d'apporter quelques éléments descriptifs de cette population : âge, sexe, commune de résidence, situation actuelle et si possible nature du handicap
- ☞ d'évaluer les besoins liés à l'hébergement ou à l'accompagnement social de ces futurs travailleurs (afin de prévoir les structures

¹ Créée en 2003, cette association a pour objectif de maintenir ou d'intégrer dans le **milieu maritime** les personnes en difficulté, du fait d'un ou plusieurs **handicaps**, de perpétuer le **savoir-faire traditionnel** lié à la pêche et à l'aquaculture et de conserver le patrimoine architectural des marais dans le cadre du développement durable (cf. le site www.naviculebleue.org).

susceptibles d'y répondre, en particulier foyer d'hébergement et SAVS) mais aussi les besoins de soins qui devront être pris en compte pour certains publics

☞ de recueillir l'avis de certains acteurs et décideurs pouvant être concernés par ce futur projet, voire de devenir partenaires à divers titres.

En outre, en préalable à cette étude de besoins, plusieurs éléments permettant de caractériser le contexte girondin ont été présentés :

⇒ L'équipement en ESAT au niveau girondin, comparé au niveau régional et national et illustré par une cartographie

⇒ Les recommandations et actions inscrites au schéma départemental (2007-2011) des adultes handicapés de la Gironde autour du travail protégé

⇒ Les créations inscrites au PRIAC en ce qui concerne les ESAT

⇒ La situation démographique du Bassin d'Arcachon et les tendances à venir.

1 - Le contexte départemental et local

1.1 - L'équipement girondin en ESAT

Au 31 décembre 2008, la Gironde comptait un peu plus de 2400 places financées en ESAT, ce qui correspond à un taux d'équipement de 3,08 pour 1000 habitants âgés de 20 à 59 ans, soit le taux le plus bas de la région, inférieur également à la moyenne observée au niveau national qui s'élève à 3,19².

Les ESAT en Aquitaine

(capacité financée et taux d'équipement pour 1000 adultes de 20 à 59 ans)

	Capacité	Taux d'équipement
Dordogne	818	4,22
Gironde	2407	3,08
Landes	600	3,20
Lot-et-Garonne	536	3,50
Pyrénées-Atlantiques	1448	4,39
AQUITAINE	5809	3,53

Sources : PRIAC Aquitaine 2009-2013 – situation au 31/12/08 – Exploitation : CREAH I d'Aquitaine

Tous les territoires ne sont pas équipés équitablement en ce qui concerne les ESAT, le dispositif étant en majorité concentré sur l'agglomération bordelaise et la moitié Est du département (voir carte page suivante).

Il existe donc peu de réponses de proximité pour la population du Bassin d'Arcachon qui connaît pourtant, depuis plus de 20 ans, une progression particulièrement remarquable (nous y reviendrons plus loin).

Un seul ESAT, d'une capacité de 100 places, est actuellement implanté aux abords directs du Bassin d'Arcachon (ESAT du domaine de Certes à Audenge). Un autre ESAT (Le Barbareau au Barp), tout proche de l'agglomération bordelaise équipe également le Pays girondin du Bassin d'Arcachon sur son extrême limite Est.

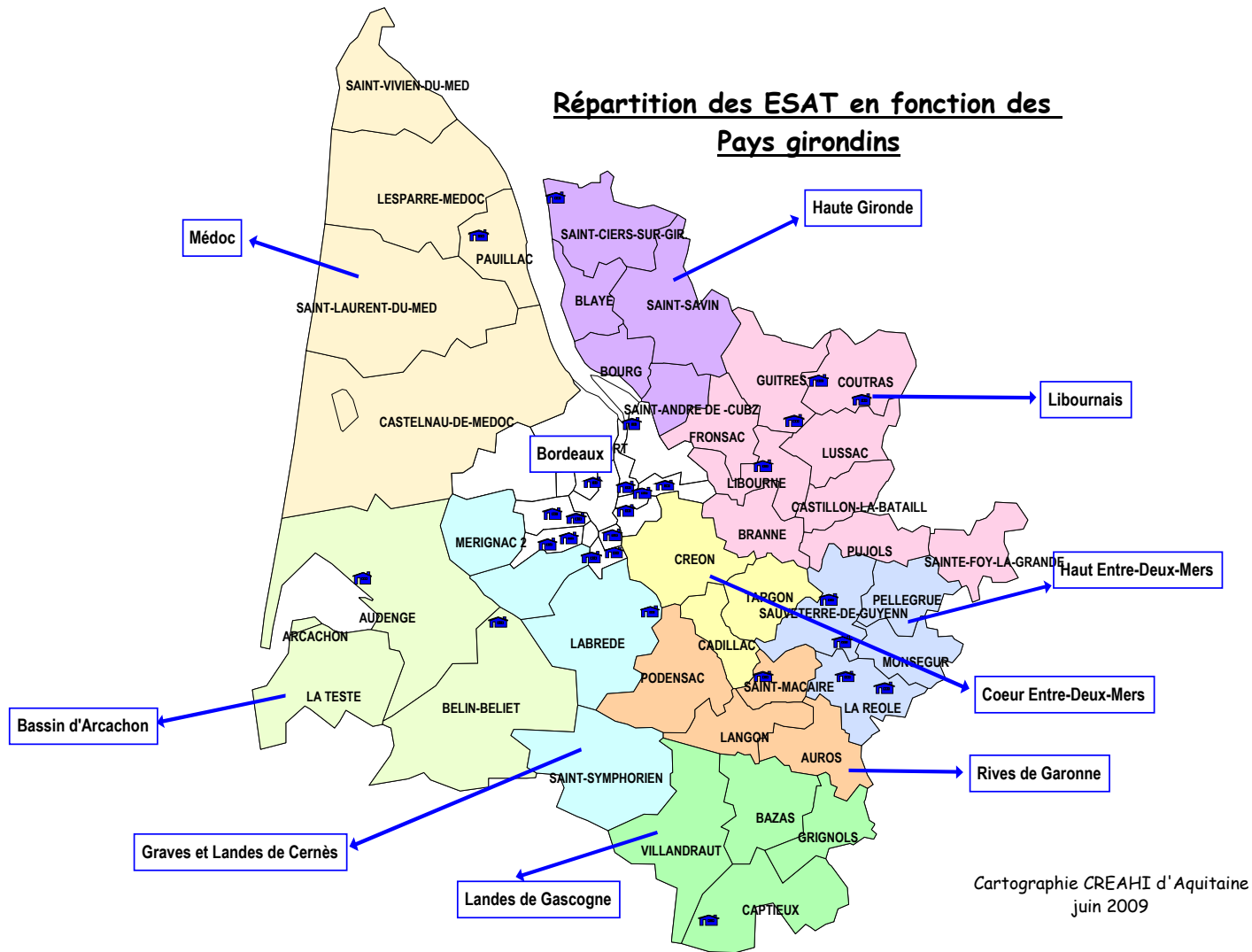
Ce Pays du Bassin d'Arcachon peut se prévaloir d'un taux d'équipement en ESAT de 2,8 places pour 1 000 adultes de 20 à 60 ans, valeur inférieure à la moyenne départementale.

Equipement en ESAT dans les Pays de Gironde

Pays de Gironde	Population légale 2009 20-59 ans	Places en ESAT	Ratio pour 1000 habitants Agés de 20 à 59 ans
Bassin d'Arcachon	64 237	179	2,79
Bordeaux (CUB)	409 794	1147	2,80
Cœur Entre Deux Mers	41 539	53	1,28
Grave et Landes de Cernès	41 564	-	0,00
Haut Entre-Deux-Mers	13 336	215	16,12
Haute Gironde	41 140	78	1,90
Landes de Gascogne	8 985	85	9,46
Libourmais	73 600	350	4,76
Médoc	48 445	100	2,06
Rives de Garonne	25 733	180	6,99
TOTAL	768 373	2387	3,11

Sources : INSEE – DDASS 33 – Exploitation : CREAH I d'Aquitaine

² Selon STATISS 2008 ; ce dernier taux national disponible date du 1^{er} janvier 2007 et a dû évoluer à la hausse depuis, accentuant donc l'écart avec le taux girondin qui lui est plus récent (31/12/2008).



1.2 - Les orientations départementales en terme de travail protégé

1.2.1 - Le schéma départemental

Le schéma départemental en faveur des adultes handicapés de la Gironde en cours de validité (2007-2011)³ comporte plusieurs recommandations et fiches actions concernant le développement des ESAT. Soulignons en particulier, que :

☞ dans l'axe **Favoriser l'insertion professionnelle en milieu protégé**, le schéma prévoit :

- d'adapter la capacité d'accueil en ESAT en poursuivant la création de nouvelles places
- d'encourager la diversification des activités commerciales et des métiers au sein des ESAT

Sur ces 2 points, le projet de Navicule Bleue répond tout à fait à ces exigences en proposant, notamment, des activités tout à fait novatrices par rapport à l'offre actuelle des ESAT girondins.

☞ dans l'axe **Adapter, améliorer le dispositif de prise en charge institutionnel**, le schéma prévoit :

- d'adapter la capacité d'accompagnement pour travailleurs d'ESAT aux besoins actuels et au développement des établissements de travail protégé

L'accompagnement social des travailleurs d'ESAT en dehors du temps de travail ainsi que leurs besoins en matière d'hébergement doivent faire l'objet d'une attention particulière. Les interlocuteurs, sollicités dans le cadre de cette étude, ont ainsi tous pointés cet aspect comme **indissociable d'une nouvelle offre de travail protégé**, ce qui a d'ailleurs été prévu dans le projet de Navicule Bleue. Nous reviendrons plus loin sur les attentes des acteurs rencontrés, attentes qui concernent **l'accompagnement à l'autonomie**, une **offre en matière d'habitat** mais aussi une **offre de soins** pour certains profils de travailleurs handicapés.

³ Schéma à télécharger sur le site du Conseil général de la Gironde : http://www.cg33.fr/cg33/jcms/c_5235/handicap

1.2.2 - Le PRIAC

Créé par la Loi du 11 février 2005, le **programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie** (PRIAC) détermine au niveau de chaque région, les priorités de financement des créations, extensions ou transformations d'établissements et services médico-sociaux pour personnes handicapées ou personnes âgées tarifés par l'État. Ce document stratégique, traduisant les **modalités d'évolution de l'offre d'accompagnement médico-social** en vue de garantir l'équité territoriale, est arrêté par le Préfet de région, en liaison avec les Préfets des départements concernés, en s'appuyant sur les schémas départementaux ou sur toute analyse partagée.

Le PRIAC est établi pour 5 ans et est actualisé chaque année. Les actions prioritaires y figurant offrent donc des indications assez fiables sur les évolutions du dispositif de prise en charge et d'accompagnement considérées comme **nécessaires et pertinentes au niveau d'un département**. *Toutefois, rappelons-le, il n'y a pas de garantie que les actions inscrites au PRIAC soient réellement réalisées mais c'est à partir de ce document que la CNSA assure son rôle d'allocation des ressources (objectifs de dépenses du secteur médico-social au niveau national et détermination des enveloppes régionales et départementales).*

Au niveau du **PRIAC Aquitaine 2009-2013**⁴, la création de places en ESAT doit permettre « l'accès à l'emploi des jeunes handicapés en priorité ceux relevant de l'amendement Creton ».

En outre, il est indiqué que les places à créer doivent bénéficier principalement « aux personnes déficientes intellectuelles ou handicapées psychiques »⁵.

Le PRIAC fixe des objectifs quantitatifs qui, pour la Gironde, devraient aboutir à la création de **223 nouvelles places d'ici 2013** :

- 63 places par extension d'ESAT déjà en fonctionnement
- 160 places par création d'établissements

Le calendrier prévu est le suivant :

Année	Nombres de places financées	Nombre de places ouvertes
2010	10	
2011	50	10
2012	50	50
2013	50	50
2014		50

Sources : PRIAC Aquitaine 2009-2013 - Exploitation : CREAHI d'Aquitaine

La DDASS invite à considérer cette programmation avec prudence et précise que les objectifs du PRIAC ne sont jamais totalement atteints (au moins en ce qui concerne les ESAT en Gironde) et que le déficit annuel par rapport à ces « prévisions » est d'environ 25%.

Par ailleurs, la DDASS précise que cette programmation correspond « *en grande partie à des projets en cours d'élaboration mais pas tous aboutis et qu'un projet très cohérent, basé sur des besoins avérés peut remonter dans la programmation* ».

⁴ Qui sera prochainement en ligne sur le site de la DRASS d'Aquitaine : <http://aquitaine.sante.gouv.fr/>

⁵ Le développement des places d'ESAT est encouragé au niveau national : « *Compte tenu des besoins qui restent encore à couvrir en matière d'accès aux structures de travail protégé, malgré le nombre important de places nouvelles ouvertes ces dernières années par les pouvoirs publics, la création de 10000 places d'ESAT supplémentaires est prévue dans le cadre du plan pluriannuel de création de places* ».

In Rapport du Gouvernement au Parlement relatif au bilan et aux orientations de la politique du handicap. Secrétariat d'Etat chargé de la Solidarité, 12 février 2009, 130 pages.

1.2.3 - Dossiers de création ou d'extension d'ESAT en Gironde examinés par le CROSMS depuis 2006

Le CROSMS (Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-sociale) rend un avis motivé, préalable à la décision de l'autorité publique, sur les projets de création, de transformation et d'extension importante (plus de 30% de la capacité initialement autorisée et de plus de 15 lits, places ou nombre de bénéficiaires autorisés) des établissements et services sociaux et médico-sociaux (relevant de l'article L.312.1 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Le tableau suivant recense les projets concernant les ESAT présentés au CROSMS d'Aquitaine avec une implantation prévue en Gironde depuis la rentrée 2006 ⁶.

Date de séance CROSMS	Nature de la demande	ESAT concerné	Commune d'implantation	Nombres de places
22 sept 2006	Extension	ESAT Hte Lande	Captieux	15 places
22 sept 2006	Extension	ESAT Bel-Air	Eysines	13 places
22 sept 2006	Extension	ESAT du Gua	Ambarès	10 places
16 mars 2007	Extension	ESAT Les Massiots	Mongauzy	10 places
16 mars 2007	Création	ESAT AESTY	Sadirac	55 places
16 mars 2007	Extension	ESAT Cressonet	St Seurin sur l'Isle	15 places
28 sept 2007	Extension	ESAT Trisomie 21	Villeneuve d'Ornon	30 places
24 avril 2009	Extension	ESAT Ateliers du Breuil	Les Eglisottes	15 places

Plusieurs de ces projets, qui ont tous reçu un avis favorable du CROSMS, sont en cours de mise en œuvre notamment le nouvel ESAT qui va ouvrir à Sadirac (Cœur Entre Deux Mers). On peut remarquer qu'en terme d'implantation ces projets pourront bénéficier à la CUB, à l'est et au sud du département.

⁶ Au bout de 3 ans, les avis donnés par le CROSMS deviennent caducs. Si le projet n'a pas été mis en œuvre, il convient de présenter à nouveau un dossier.

1.3 - Le Bassin d'Arcachon : aspects socio-démographiques et économiques

D'un point de vue démographique, le dynamisme du Bassin d'Arcachon ne peut qu'être souligné. Ainsi, les cantons situés sur le pourtour du Bassin ont eu la plus forte progression démographique de la Gironde depuis 1990 : + 36% pour le canton de la Teste (sud Bassin) et + 49% pour le canton d'Audenge (Nord Bassin), ce qui témoigne de la très forte attractivité de ces territoires ; seule la ville d'Arcachon a progressé plus modestement : plus 6%... En comparaison, sur la même période, l'ensemble de la population girondine a progressé de « seulement » 15%.

Voir cartes pages suivantes :
Evolution de la population 1990-2009
Nombre d'habitants par commune en 2009

Une étude de l'INSEE réalisée en 2005⁷, souligne que, contrairement à l'image communément répandue, ce territoire n'est pas seulement attractif pour les seniors : *"Beaucoup d'actifs accompagnés de leur conjoint et d'enfants arrivent également sur le littoral [...], dans les communes périurbaines en expansion du sud-est du Bassin d'Arcachon, la part des jeunes actifs parmi les arrivants est plus élevée ».*

En outre, selon plusieurs personnes rencontrées, il semble également que les résidents du Bassin d'Arcachon ne font pas tous partie des classes socio-économiquement favorisées et que les afflux de population récents aient contribué à déplacer des familles précaires des banlieues de Bordeaux vers certaines zones dites "du fond du Bassin".

Ces constats sont repris par un rapport du Conseil régional⁸ qui indique que, bien que la population du Bassin soit globalement aisée et que le taux de couverture des minima sociaux soit bas en comparaison des autres zones, les familles monoparentales à faible revenu sont nombreuses. De plus, la problématique du logement accentue le constat de cloisonnements des populations.

Pour autant, les services médico-sociaux de ce secteur n'ont pas connu, parallèlement, un développement susceptible de répondre aux besoins de cet afflux de population.

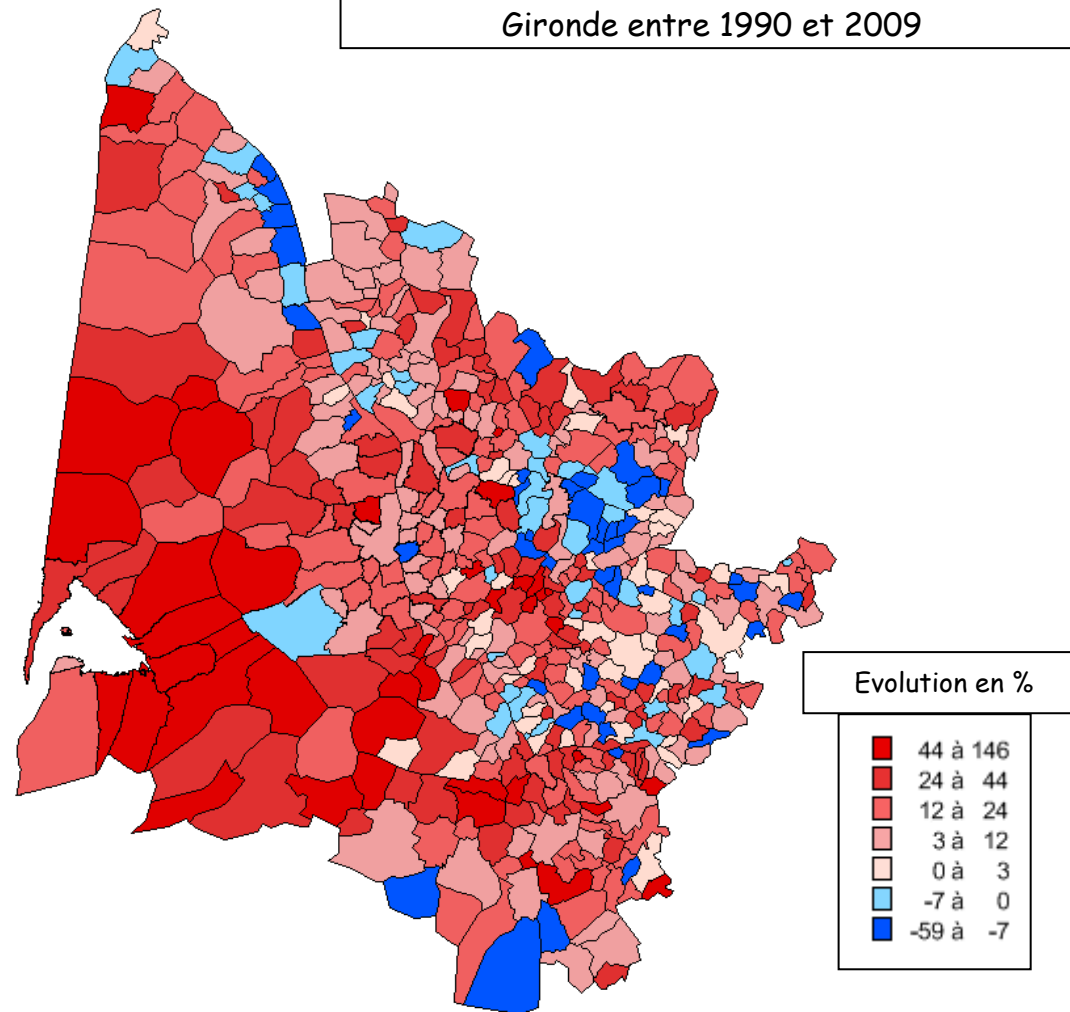
Dans ces conditions, l'article 3 de la loi 2002-2⁹ prévoyant **un accès équitable aux services sociaux et médico-sociaux sur l'ensemble du territoire** ne peut être respecté.

⁷ Littoral aquitain : diagnostic de territoire. INSEE, Préfecture région Aquitaine SGAR, avril 2005, 45 pages

⁸ Traits de territoire sur la relation Formation-Emploi de la Zone d'Emploi "Bordeaux-Arcachonnais", Conseil Régional d'Aquitaine, Mission Formation Emploi Arcachon-Médoc, 31 mai 2005, 8 pages

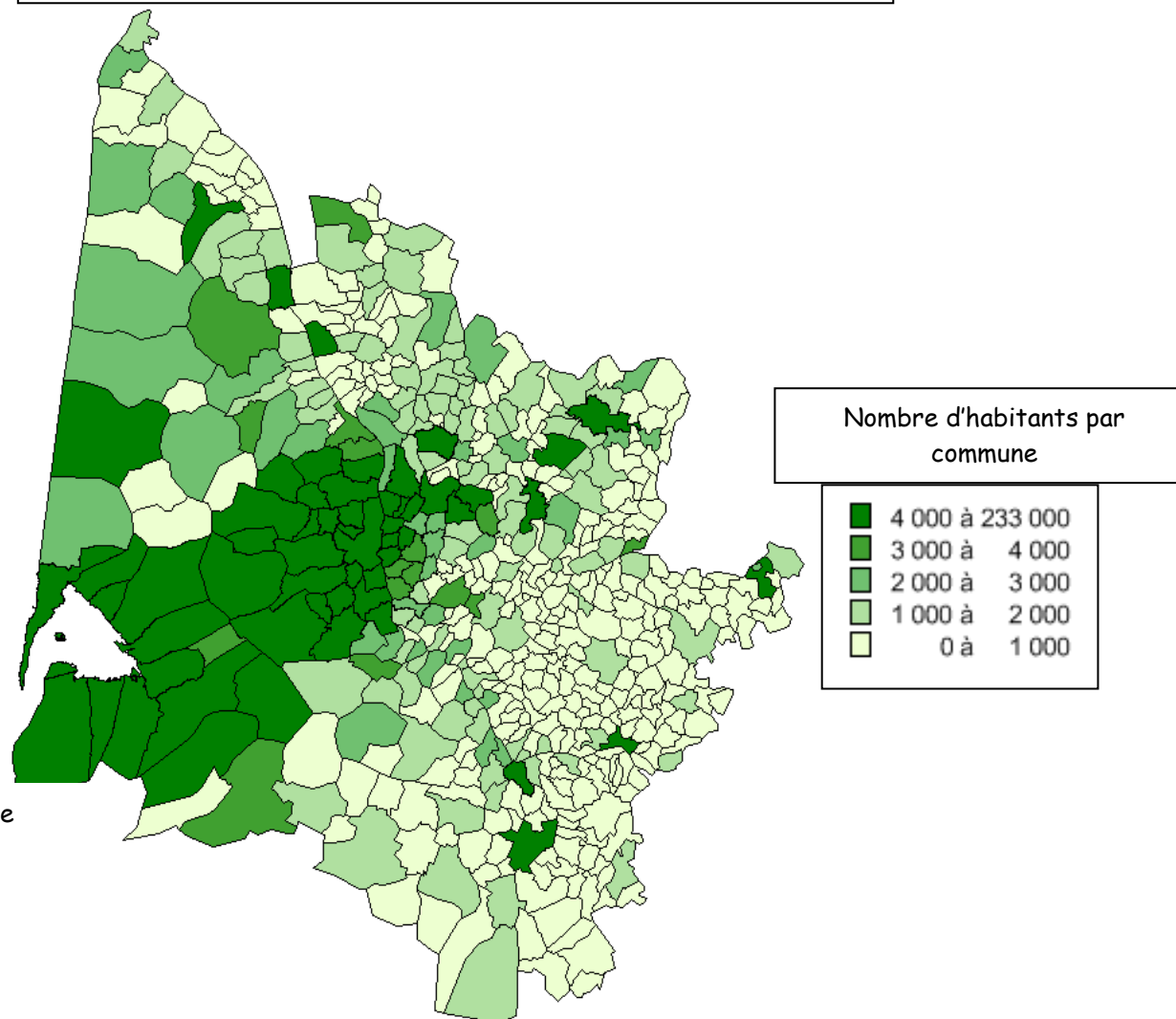
⁹ Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Evolution de la population des communes de
Gironde entre 1990 et 2009



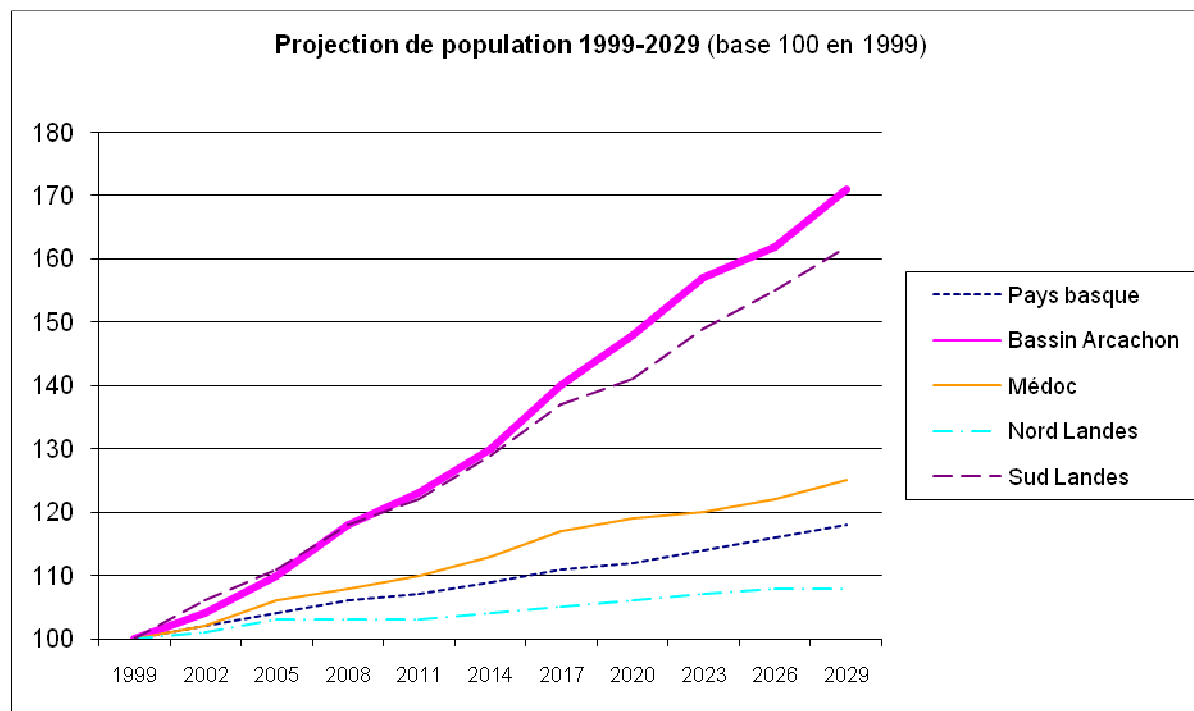
Cartographie CREAHI d'Aquitaine
Mai 2009

Nombre d'habitants selon la commune en Gironde en 2009



Cartographie CREAHI d'Aquitaine
Mai 2009

De plus selon l'INSEE, "l'effet d'attraction du littoral jouera vraisemblablement encore de nombreuses années". Si les tendances actuelles en matière de migrations, de mortalité et de fécondité se maintiennent, **la population du Bassin d'Arcachon va augmenter de 70% sur la période 1999-2029**. Comme le montre le graphique ci-dessous, c'est le secteur du Bassin d'Arcachon qui, parmi l'ensemble du littoral aquitain, devrait connaître la plus importante augmentation de population durant les prochaines décennies.



Source : INSEE-Projections

Le Bassin d'Arcachon correspond à la zone d'emploi Bordeaux-Arcachonnais. Cette zone se situe en termes de nombre d'habitants au 4^{ème} rang des zones d'emploi en Aquitaine. On y observe 2 fois plus d'arrivées que de départs (le solde migratoire est principalement bénéficiaire pour les jeunes de moins de 18 ans et pour les 25 à 59 ans, le plus souvent actifs).

L'agriculture/pisciculture, qui représente 6% des emplois sur cette zone, fait partie des secteurs qui voient le nombre d'entreprises et d'emplois augmenter.

A propos des activités traditionnelles du Bassin d'Arcachon, l'INSEE indique : « *La conchyliculture concerne 360 entreprises qui, pour la plupart, ont recours à de la main d'œuvre familiale. Une spécialité s'est développée ces dernières années le captage de naissains pour les autres régions...* »¹⁰ et souligne « *en raison de l'évolution démographique, la reprise d'une partie des concessions conchylicoles constitue un enjeu pour l'avenir* »¹¹.

¹⁰ Portrait économique des zones d'emploi, Le Dossier INSEE Aquitaine, n°53 juin 2005, 68 pages

¹¹ K. Mouhali, N. Guichard, X. Chauvin, Littoral aquitain, Diagnostic de territoire, SGAR, INSEE Aquitaine, 45 pages, avril 2005

2 - Les besoins

2.1 - La réalité des besoins en ESAT en Gironde : difficulté d'accès et divergences d'interprétation

L'évaluation des besoins en places d'ESAT est marquée en premier lieu par une impossibilité d'accéder à la source centralisée qui devrait exister en Gironde, comme dans tous départements, à partir du devenir des orientations prononcées par la CDAPH, commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, qui siège au sein des MDPH.

Toutefois, ce suivi n'existe pas et des orientations sont réalisées, vers des ESAT ou d'autres établissements médico-sociaux, sans que l'on sache si elles aboutissent, dans quels délais, quels sont les obstacles pouvant entraîner un retard de mise en œuvre, quelles sont les solutions proposées aux personnes concernées dans l'attente de cette mise en œuvre...

Cette absence d'informations fiables est réellement regrettable car, au niveau départemental, la MDPH est le seul et unique lieu recensant de façon exhaustive les demandes de prise en charge des personnes en situation de handicap. Cette carence conduit à la construction de **représentations relativement divergentes autour de ces besoins**, comme on va le voir un peu plus loin.

La seule façon de pallier cette difficulté aurait été de conduire une étude spécifique avec la MDPH pour connaître les besoins actuels des personnes ayant bénéficié d'une orientation. Ce type de démarche a, par exemple, été conduit par le CREAHI d'Aquitaine dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration du Schéma départemental des personnes handicapées des Pyrénées-Atlantiques 2006-2010. Comme le met en évidence l'encadré ci-dessous, il s'agit d'une **opération lourde et coûteuse** qui demande la collaboration pleine et entière des services de la MDPH et qui ne saurait être commanditée et à la charge d'une association.

Méthodologie afin de repérer le devenir des orientations prises par la COTOREP des Pyrénées-Atlantiques (2004) :

1 - Tri des décisions en cours de validité afin d'isoler celles d'orientation en établissement

2 - Création d'un fichier répertoriant les personnes ayant bénéficié d'une décision de placement en établissement : adresse, nature de la décision, date de validité de la décision, situation actuelle du demandeur, nom de l'établissement le prenant éventuellement en charge...

Cette opération a permis de recenser 3355 décisions d'orientation en établissement en cours de validité.

3 - Classement des personnes selon leur situation :

- personnes bénéficiant d'une prise en charge dans les Pyrénées-Atlantiques correspondant à la décision prise par la COTOREP
- personnes prises en charge dans les Pyrénées-Atlantiques dans une autre catégorie d'établissement que celle correspondant à la décision
- personnes accueillies dans un établissement ne relevant pas de la compétence de la COTOREP
- personnes prises en charge hors des Pyrénées-Atlantiques
- personnes en attente à leur domicile

4 - Réalisation d'une enquête téléphonique et postale (avec relance) auprès de toutes les personnes ne bénéficiant pas actuellement d'une prise en charge conforme à la décision COTOREP afin d'obtenir des précisions sur leur situation actuelle et sur leur intention d'intégrer un établissement correspondant à leur orientation dans le cas où la possibilité leur en serait offerte.

Pour information, notons que ce recensement avait permis de dénombrer 510 orientations en ESAT non mises en œuvre et que 63% des personnes concernées (323) se déclaraient toujours intéressées, 20% ne l'étant plus et 17% ne se prononçant pas.

Signalons que la MDPH de la Gironde a conduit une démarche de ce type en 2008 pour évaluer les besoins en foyers d'hébergement, occupationnels, en FAM et en MAS ¹² mais que les ESAT n'ont malheureusement pas été concernés par cette évaluation.

Les seuls éléments concrets qui ont pu être obtenus concernent le nombre de décisions favorables d'orientations en ESAT en prises en 2008 et en 2009.

Pour 2008, ce nombre s'élève à 723 et, pour les 5 premiers mois de 2009, il atteint déjà 428. Il semble donc que le nombre total d'orientations en 2009 ne sera pas inférieur à celui de 2008, voire le dépassera.

Une limite importante existe pour interpréter ces chiffres : ils recouvrent à la fois les premières orientations et les renouvellements et le système informatique actuel de la MDPH ne permet pas de faire une requête pour les distinguer.

Quand on rapproche les documents officiels et les analyses des acteurs institutionnels autour de l'évolution souhaitable pour les ESAT en Gironde, on peut dégager des éléments :

⇒ En faveur d'un développement des places dans ces structures :

- notamment en se référant au schéma départemental adultes handicapés. Les orientations mises en exergue au point 1.2.1 de ce rapport sont d'ailleurs reprises dans un courrier que la DDASS de la Gironde adresse au Président l'association la Navicule Bleue:
« Ce projet correspond à deux objectifs du schéma départemental en faveur des personnes handicapées adultes. Il s'agit du développement de l'offre capacitaire sur l'ensemble du territoire et l'augmentation de la diversité des activités professionnelles exercées dans les ESAT »¹³.
- à partir du PRIAC 2009-2013 qui entérine donc ce besoin de développement de places en ESAT pour la Gironde
- mais aussi, par exemple, à partir de débats récents qui ont eu lieu au CDCPH (Conseil départemental consultatif des personnes handicapées) de la Gironde et qui semblent révéler que, non seulement le besoin d'ESAT n'est pas bien évalué, mais aussi que la demande n'est pas toujours exprimée : *« beaucoup de familles attendent la création de places en ESAT pour faire leur demande d'orientation »¹⁴.*

⇒ **Reflétant un certain scepticisme sur l'opportunité d'augmenter l'offre d'ESAT en Gironde**, scepticisme émanant principalement des directeurs d'ESAT (ce qui ne réduit pas l'intérêt à y porter et ne peut être considéré uniquement comme la marque d'une résistance concurrentielle) qui font part :

- de leurs difficultés, pour certains, à « remplir » leur établissement¹⁵ et de leur crainte qu'une nouvelle offre de grande ampleur ne vienne déséquilibrer les ESAT déjà existant.

¹² Recueil d'information sur le suivi des orientations de la Commission des droits et de l'autonomie de la Gironde 2008, MDPH de la Gironde, ORSA. Etude présentée au CDCPH de la Gironde le 23 octobre 2008 http://aquitaine.sante.gouv.fr/download/pj_23102008_orsa_dd33.pdf

¹³ Courrier de Mme Lagrasta, directrice de la DDASS de la Gironde, 17 mars 2009

¹⁴ PV de la séance plénière du CDCPH du 23 octobre 2008

http://aquitaine.sante.gouv.fr/download/pv_cdcph_23102008_dd33.pdf

¹⁵ Selon l'enquête ES 2006, les ESAT girondins avaient au 31/12/2006 une capacité d'accueil de 2270 places et seulement 2199 places occupées (soit 97%) ; la Gironde étant le seul département dans ce cas, les autres départements aquitains ayant leurs ESAT sur-occupés.

Ce premier constat conduit à s'interroger sur ce qui amène ces places à rester vides. Les activités proposées correspondent-elles aux goûts et aux centres d'intérêt des travailleurs handicapés ? Des réserves à ce sujet sont notamment exprimées par des services sociaux prenant en charge des personnes devenues invalides qui ne trouvaient pas d'offre adaptée à leurs attentes.

On peut également se demander si les places vacantes sont à distance raisonnable des familles ou des lieux de résidence de ces travailleurs pour lesquels les déplacements sont difficiles, en particulier en milieu rural.

Dans la prolongation de cette question, se pose avec acuité **le problème de l'hébergement** : si une place en foyer ou dans un logement semi-collectif n'est pas proposée, le travailleur handicapé sera peu désireux d'intégrer un emploi en ESAT.

Notons à ce sujet que la Gironde compte seulement **23 places en foyer d'hébergement pour 100 places d'ESAT** (pour une moyenne régionale de 48 places de foyers pour 100 places d'ESAT, la Gironde étant le département aquitain le moins bien loti en la matière, son taux d'équipement en SAVS étant par ailleurs sensiblement inférieur à la moyenne régionale – cf tableau ci-dessous).

SAVS et foyers d'hébergement en Aquitaine

	SAVS nb de places	Taux équipement ¹⁶	Foyers d'hébergement Nb de places	Taux équipement	Capacité foyers hébergement /capacité ESAT
Dordogne	240	1,18	454	2,24	55,5%
Gironde	989	1,29	574	0,75	23,8%
Landes	267	1,43	238	1,28	39,7%
Lot-et-Garonne	218	1,37	217	1,36	40,7%
Pyrénées- Atlantiques	1049	3,16	613	1,85	72,4%
AQUITAINE	2793	1,70	2096	1,27	48,1%

Source : FINESS, schémas départementaux et enquête complémentaire CREAHI d'Aquitaine

- de perspectives de sorties à court terme de travailleurs vieillissants pouvant libérer encore davantage de places...

Précisons à ce sujet, que selon l'enquête ES, en 2006 au niveau aquitain, 16% des travailleurs d'ESAT ont 50 ans ou plus mais que **ce pourcentage n'est que de 11,6% en Gironde**. De même, si on se cantonne aux 55 ans et plus, la Gironde est le département le moins concerné de la région : 3,8% de travailleurs ayant atteint ou dépassé cet âge contre 5% au niveau aquitain.

Au cours de cette année 2006, près de 10% des travailleurs des ESAT girondins (soit un peu moins de **200** personnes, chiffre bien inférieur au nombre d'orientations annuelles) ont quitté définitivement l'établissement où ils exerçaient leur activité.

L'avancée en âge n'est pas le premier motif de ces sorties (seul un travailleur concerné sur 5 a 50 ans ou plus) mais seul le quart de ces personnes continuent d'avoir une activité professionnelle. La moitié est réorientée vers une autre structure, sanitaire ou médico-sociale. Les foyers occupationnels paraissent en effet être un débouché important pour ces sortants d'ESAT en Gironde puisque 37% y ont été adressés en 2006.

En ce qui concerne l'âge des travailleurs concernés, la répartition suivante est observée : 25% ont moins de 40 ans, 50% ont de 40 à 49 ans et 25% ont 50 ans et plus.

¹⁶ Calculé sur 1000 habitants âgés de 20 à 59 ans

2.2 - Les résultats des investigations conduites

Comme prévu, le CREAHI a conduit des investigations pour essayer de mieux cibler la population qui pourrait être candidate à un accueil en ESAT sur le Bassin d'Arcachon pour y exercer des activités, notamment en lien avec l'environnement maritime.

Deux catégories d'organismes ont été ainsi contactées :

↳ Les organismes habilités à reconnaître la situation de handicap ou d'invalidité et/ou à délivrer des prestations à ce titre :

- La MDPH avec donc les difficultés qui viennent d'être décrites empêchant une quantification mais auprès de laquelle nous avons pu obtenir des données de cadrage ou des indications qualitatives
- L'ENIM ¹⁷, la MSA et la CRAM pour les personnes en situation d'invalidité : ces organismes ¹⁸ versent des pensions d'invalidité à des personnes dont certaines ont exercé une activité dans le monde maritime et ont pu être victimes d'accident les empêchant de poursuivre leur vie professionnelle dans les mêmes conditions.

↳ Les acteurs de terrain amenés à intervenir, à divers titres, auprès des personnes en situation de handicap afin de repérer, parmi elles, celles qui pourraient être orientées vers un ESAT et qui seraient intéressées par les activités proposées en ciblant en priorité les personnes résidant sur le Bassin ou à proximité.

Ont été ainsi sollicités :

- *Des établissements médico-sociaux girondins* (IME et ITEP) recevant des adolescents handicapés de 16 ans et plus dont l'orientation future est en cours de préparation
- *Des ESAT girondins* qui peuvent repérer pour certains de leurs travailleurs une nécessité de réorientation vers d'autres activités ou un rapprochement d'avec leur secteur géographique d'origine
- *Les services psychiatriques* qui ont pu, pour les patients sortant après une période de soins, estimer leurs besoins au niveau professionnel avec pour certains une orientation en ESAT
- *Des associations de familles et de parents*, comme l'UNAFAM, qui connaissent des situations de jeunes cherchant une place en ESAT adaptée à leurs besoins
- *La mission locale d'Arcachon* qui conseille et oriente des jeunes de 16 à 25 ans dont certains peuvent être en situation de handicap

¹⁷ Etablissement national des invalides de la marine. NB : Pour l'Aquitaine, l'ENIM comptait en 2008, plus de 11 200 bénéficiaires : 1 600 actifs et 9 600 pensionnés. Cet effectif est en constante progression (+ 13,7% entre 2004 et 2007).

¹⁸ NB : leurs compétences sont délimitées en fonction de la zone d'activité des personnes assurées

2.2.1 - Eléments quantitatifs

Ces différents contacts nous ont permis de repérer **entre 50 et 60 personnes** pouvant relever d'une orientation dans un ESAT situé sur le Bassin d'Arcachon.

Cette estimation est à la fois :

- **sous-évaluée** car non exhaustive même au niveau des retours faits par les répondants qui n'ont pas pu toujours donner lieu à une quantification
- **indicative** car l'évaluation de ces besoins a été faite sans que toutes ces personnes aient déjà officiellement une orientation ESAT et aient fait part expressément de leurs vœux d'intégrer un ESAT, en particulier celui de la Navicule Bleue. Toutefois, il nous semble légitime de nous fier à l'expertise des professionnels qui ont fait ce recensement tout en considérant ces données pour ce qu'elles sont : des éléments de cadrage qui ont pour vocation d'appuyer ou non la pertinence d'un projet de création d'ESAT.

Repérage de personnes en situation de handicap pouvant être orientées vers un ESAT sur le Bassin d'Arcachon

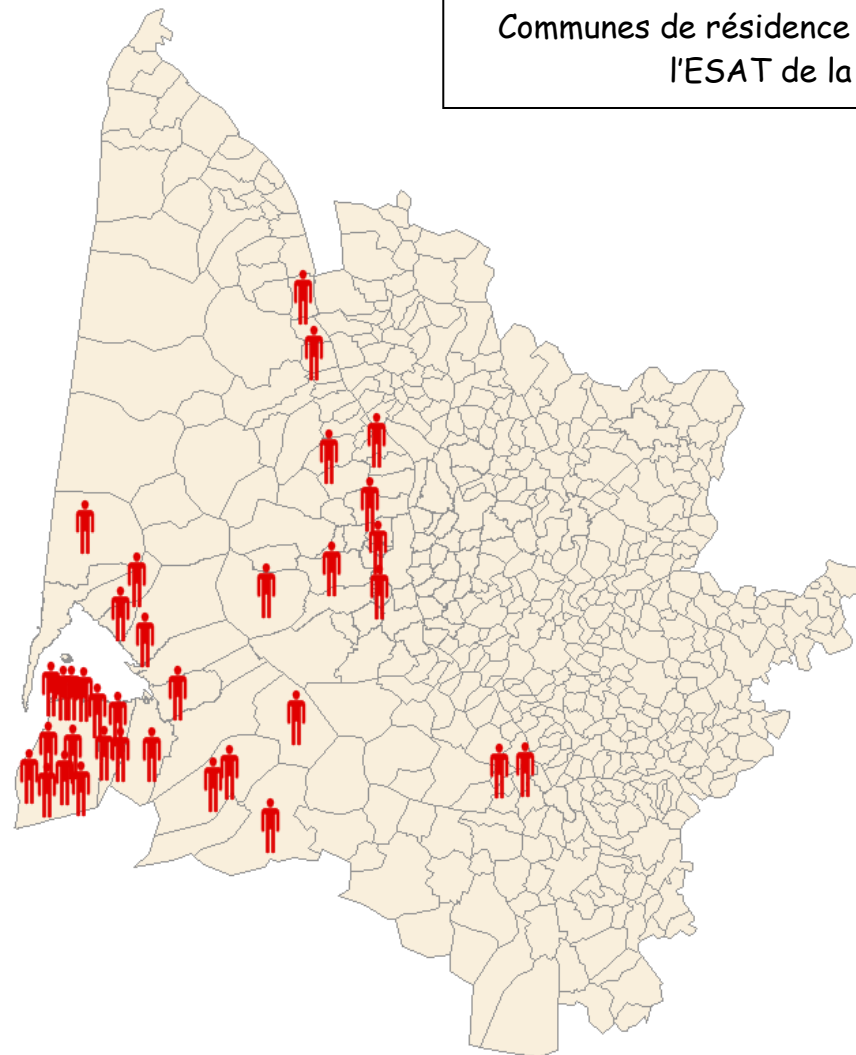
Catégories d'organisme ou de service	Situations recensées	Commentaire
MDPH	Pas de repérage possible	Voir point 2.1 ci-dessus
ENIM	15 situations identifiées par le médecin contrôleur de l'ENIM	Attention : personnes résidant sur 3 départements (Gironde, Landes, Pyrénées-Atlantiques)
CRAM	Les éventuels besoins n'ont pas pu être évalués	
FNATH	Sollicitations restées sans réponse	
MSA	Quelques situations difficiles à quantifier	66 personnes, résidant sur les cantons du pourtour du Bassin et sur quelques communes limitrophes, bénéficient d'une pension d'invalidité. Certaines peuvent être susceptibles de vouloir retravailler (avec une capacité parfois réduite).
IME	A minima 23 jeunes , évaluation plancher puisque un des IME concernés, situé à l'ouest de Bordeaux (et qui a la plus grosse capacité du département) n'a pas réalisé d'estimation quantitative tout en indiquant être intéressé par cette perspective	Jeunes âgés de 16 à 20 ans et résidant sur le Bassin, ou dans un périmètre plus large : ouest de la Gironde, voire pour quelques uns au Nord des Landes
ITEP	A minima 2 jeunes mais le nombre de candidats potentiels pourrait être plus important : 2 autres ITEP ont jugé le projet intéressant et pourront dans l'avenir être intéressés pour certains jeunes	Jeunes âgés de 16 ans
ESAT	Aucune situation recensée	
Services psychiatriques	15 situations de personnes connues des services de psychiatrie du Bassin (33G02)	Ces patients sont âgés de 27 à 40 ans
Mission locale	3 jeunes handicapés mentaux et moteurs	2 résidant sur la COBAS, 1 sur le Nord du Bassin

La majeure partie de ces candidats potentiels proviendrait du secteur enfance handicapée. Une autre partie importante serait composée de personnes présentant des troubles psychiques connus des services publics de psychiatrie.

Enfin, les situations d'anciens travailleurs de la mer devenus invalides sont plus marginales et plus difficiles à repérer (*nous reviendrons sur les profils de ces publics au point suivant*).

L'information concernant la commune actuelle de résidence de ces candidats est connue pour la moitié d'entre eux environ. On constate (voir carte page suivante) que tous sont domiciliés dans la moitié Ouest du département (rive gauche de la Garonne) avec une assez forte concentration sur le sud du Bassin.

Communes de résidence des candidats potentiels à
l'ESAT de la Navicule Bleue



Cartographie CREAHI d'Aquitaine
Juillet 2009

2.2.2 - Eléments qualitatifs

L'implantation

La plupart de nos interlocuteurs ont manifesté **un grand intérêt à l'annonce d'un projet pouvant bénéficier au Bassin d'Arcachon**, en particulier ceux œuvrant sur ce secteur géographique. Cette création permettrait de rééquilibrer la répartition de l'offre dans un secteur jugé « *mal desservi* », avec « *peu de ressources* », « *obligeant à envoyer des personnes du Bassin sur Bordeaux* ».

Toutefois, la DDASS indique très clairement que **la priorité, pour elle, reste la CUB** (communauté urbaine de Bordeaux), où est concentrée une forte part des besoins et où le taux d'équipement demeure insuffisant. De plus, la DDASS estime que l'agglomération bordelaise offre davantage d'opportunités pour assurer l'étayage social des travailleurs handicapés avec également des possibilités en matière de logement plus larges avec les bailleurs sociaux.

L'ESAT d'Audenge, seule structure de travail protégé implantée aux abords directs du Bassin, sur la partie Nord, s'interroge sur la capacité à laquelle pourrait prétendre le futur ESAT de la Navicule Bleue. Lui-même, d'une capacité de 100 places, accueille 75% de travailleurs originaires du Bassin et n'a pas de candidats en attente.

Les profils des travailleurs

Trois catégories de profils se dégagent :

- **Les jeunes provenant du secteur enfance handicapée**, présentant généralement une déficience intellectuelle, public « traditionnel » des ESAT. Certes, ces jeunes pourraient intégrer un ESAT existant mais ils résident en grande majorité sur la partie ouest du département (peu équipé on l'a vu) et seraient intéressés par des activités liées à la mer.
- **Les personnes handicapés psychiques** pour lesquelles les besoins d'accueil dans une structure de travail protégé sont de plus en plus importants mais qui se heurtent à une offre encore trop restreinte en Gironde. La DDASS dans son courrier au Président de la Navicule Bleue rappelle d'ailleurs : « *je vous demande de prendre en considération notre priorité de développement capacitaire pour les personnes handicapées psychiques* ».
Parmi ces personnes, on va trouver des sortants de services psychiatriques, mais également des sortants d'ITEP pour lesquels une insertion professionnelle dans le milieu ordinaire ne paraît pas possible même avec des accompagnements.
La DDASS remarque qu'il faudra être vigilant sur les profils des personnes issues des services de psychiatrie et adressées à l'ESAT : « *l'objectif ne doit pas être uniquement de vider l'hôpital par tous les moyens* ».
De son côté, l'UNAFAM note, concernant ces publics, une difficulté à se diriger vers le monde du travail ¹⁹, avec une très grande sensibilité au stress et donc une préférence pour le secteur non concurrentiel pour faire des projets d'insertion professionnelle à leur intention.

¹⁹ Difficulté également évoquée par la DDASS

Pour ces personnes, une intégration réussie au sein de l'ESAT va nécessiter un étayage important au niveau du soin qu'il sera important de prévoir en même temps que le projet ESAT proprement dit.

- **les personnes issues du monde de la mer et devenues invalides**, relevant de l'ENIM ou de la MSA. Pour ces personnes, une réorientation vers un ESAT demeure relativement rare même si des dossiers sont adressés à la MDPH en particulier pour une demande de RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés).

La DDAM (direction départementale des affaires maritimes) indique à ce sujet « *les pêcheurs et ostréiculteurs constituent une population qui est souvent victime d'accidents du travail. Ces derniers peuvent se traduire par de nombreuses incapacités, voire l'incapacité totale de reprendre toute forme de navigation. Il est donc essentiel de pouvoir leur proposer une activité à terre* »²⁰.

Ce public est plutôt atypique en ESAT et pourrait avoir **des représentations négatives** d'un tel cadre de travail. L'organisation de l'ESAT et les activités proposées devront tenir compte de ces a priori pour constituer un cadre de travail attractif pour ces personnes. L'expérience de la Navicule Bleue en la matière constitue un atout puisque l'ESAT géré par cette association en Charente-Maritime accueille déjà des travailleurs ayant été victimes d'accidents de la vie, aux côtés de personnes ayant eu toute leur trajectoire dans le secteur médico-social.

Les Activités

Une des premières qualités, qui est perçue et saluée d'emblée concernant le projet de Navicule Bleue, est qu'il est axé sur **la diversification de l'offre d'activités proposées en ESAT**.

Le médecin de la MDPH²¹, en charge des orientations vers les ESAT, constate qu'il y a beaucoup d'orientations faites vers cette catégorie d'établissement et que l'ouverture vers d'autres activités ne peut que constituer une amélioration.

Pour autant, cette option, si ambitieuse et intéressante qu'elle soit, ne sera pas facile à mettre en œuvre et va demander des moyens suffisants et une solide organisation.

Les ESAT répondants n'ont pas signalé de situation de travailleurs handicapés qui pourraient être intéressés par une réorientation vers un autre ESAT que ce soit pour se rapprocher de leur secteur d'origine ou pour leur permettre de changer d'activité professionnelle.

Les retours que nous avons eus de leur part reflètent une certaine inquiétude quant à l'avenir de leurs établissements, voire une certaine perplexité sur le développement des ESAT en Gironde (cf. 2.1) même si toutefois **la carence de l'offre en faveur des personnes handicapées psychiques est reconnue**.

Par ailleurs, déjà affectés par les délocalisations et un ralentissement général de l'activité, les ESAT expriment leur inquiétude face à l'avenir à la crise économique actuelle qui les frappe de plein fouet : moins de commandes pour les sous-traitants, chômage technique, possibilités de projection de l'activité réduites... Ces constats seraient « *révélateurs et amplificateurs d'une crise structurelle plus profonde, marquée par le déclin de certaines*

²⁰ Courrier de la DDAM à la DDASS du 26 juin 2009.

²¹ Le Docteur Duchier-Meynard

activités historiques du secteur protégé »²². Face à cette situation, une diversification des activités est certainement une façon de se prémunir contre les aléas du marché et, dans le contexte actuel, le développement d'activités en lien avec l'environnement paraît tout à fait opportun.

Concernant le secteur d'activité envisagé par la Navicule Bleue, la conchyliculture, la question de la rentabilité est mise en avant ainsi que les rapports concurrentiels avec les professionnels de la Branche. L'ESAT d'Audenge, ayant quelques activités conchylicoles, s'interroge sur la viabilité d'un ESAT qui y consacrerait l'essentiel de ses moyens. Sous quelle forme ces activités pourraient-elles être mises en place ? Quels volumes peut espérer atteindre un ESAT ? L'ESAT constate de plus que les marchés existants sont relativement restreints même si la Navicule Bleue a des clés pour accéder à ces milieux professionnels... Le contexte du Bassin d'Arcachon est certainement différent de celui de la Charente-Maritime mais dans ce département, le projet de la Navicule Bleue a déclenché une réelle adhésion des gens de la mer : « *Le monde ostréicole traverse une crise économique. Ce projet était à nos yeux une véritable opportunité pour préserver les traditions locales, redonner vie à des marais et des cabanes ostréicoles à l'abandon* »²³.

Outre l'aspect économique, d'autres problèmes sont évoqués :

- un directeur d'ESAT remarque que des qualités physiques sont nécessaires pour exercer des activités dans ce secteur conchylicole, en particulier une résistance à l'eau, au froid et à la chaleur...
- de la même façon, en termes d'activités complémentaires, si l'entretien des espaces verts suscite une forte demande avec des perspectives de marché importantes sur le Bassin (confirmées par l'ESAT Audenge) il demeure difficile de recruter et d'attirer des travailleurs sur ces activités qui sont très fatigantes et pour lesquelles « *les contre-indications sont fréquentes* »...

Enfin, signalons une demande émanant des IME qui envisagent d'y orienter des jeunes et qui souhaitent que ces jeunes puissent y réaliser des stages de formation pour se rendre compte si les activités proposées leur conviennent.

Les besoins périphériques à l'emploi

Hébergement

Le besoin d'hébergement pour les futurs travailleurs de cet ESAT est mis en avant spontanément par les interlocuteurs contactés et ce, quel que soit le profil de ces travailleurs.

Cette offre d'hébergement est jugée nécessaire pour 2 raisons :

- **intégrer une dimension sociale** à l'accompagnement proposé au niveau professionnel. Et, y compris pour des jeunes originaires du Bassin et encore domiciliés chez leurs parents, le fait de pouvoir accéder à un logement personnel même dans un cadre collectif est un moyen indispensable pour favoriser leur prise d'autonomie par rapport à leur famille. Outre ce soutien à l'autonomie, une offre d'hébergement est une condition sine qua non à l'entrée en ESAT pour les personnes handicapées psychiques pour lesquelles la cohabitation avec la famille naturelle est extrêmement délicate dans la durée.

²² Smaïn Hammache, chargé de mission économique à l'UNAPEI 59, *Secteur protégé : pas protégé de la crise ! Vivre ensemble*, n°94, mars 2009

²³ Un ESAT ostréicole et piscicole les pieds dans l'eau. ASH n°2595, 6 février 2009

- **prendre en compte l'environnement du Bassin d'Arcachon** qui risque de rendre l'accès au logement ordinaire quasiment impossible pour des personnes handicapées aux revenus très modestes vu les coûts des loyers observés sur ce secteur.

Il semble, au vu de ces remarques, qu'un accompagnement exclusivement assuré par un SAVS soit insuffisant ou du moins ne pourra constituer une réponse unique²⁴.

Néanmoins, un SAVS pourrait s'avérer utile pour permettre aux travailleurs de pouvoir choisir ce qui correspond à leurs besoins et de favoriser les projets de vie en milieu ordinaire notamment si un accès à des logements sociaux est possible.

D'après les retours que nous avons obtenus, un accompagnement par un SAVS ou un hébergement en foyer serait souhaitable pour tous, les besoins entre ces 2 types de réponses se répartissant de façon assez équilibrée mais restent à préciser ou à évaluer pour un bon tiers des candidats potentiels.

Soins

Le fait que cet ESAT puisse s'adresser à des personnes présentant des handicaps psychiques est largement apprécié.

Néanmoins l'accueil de ce public reste délicat en particulier sur 2 points :

- la cohabitation difficile avec d'autres catégories de travailleurs handicapés²⁵
- la prise en compte de leurs troubles à travers des réponses spécifiques

Sur ce point, plusieurs interlocuteurs (notamment médecin de la MDPH ou directeur d'ESAT confronté à l'accueil de ce public) ont souligné la nécessité qu'un tel ESAT puisse travailler de concert avec un **SAMSAH**, service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés,²⁶ ou le secteur de psychiatrie publique (avec une mise en garde faite sur la difficulté à établir des partenariats avec la psychiatrie publique du fait, notamment, d'un manque de moyens²⁷).

Au minima, il est considéré comme indispensable que l'ESAT puisse disposer en interne d'un infirmier psychiatrique qui aura un rôle de prévention, pourra percevoir des anomalies, signes précurseurs d'une crise en amont. Ce professionnel pourra aussi aider le personnel éducatif et technique sur l'attitude à tenir en cas de comportement « anormal », d'autant plus que les salariés des ESAT sont peu, voire pas, formés aux particularités de ce public.

²⁴ D'autant plus que, comme on l'a déjà dit, l'absence d'offre d'hébergement est souvent à l'origine d'un refus d'intégrer un ESAT ou peut même empêcher les familles de faire une demande d'orientation pour leur jeune sachant qu'il n'y aura pas d'hébergement possible.

²⁵ A ce sujet Navicule Bleue pourra se rapprocher par exemple de l'ESAT Descartes qui pratique déjà l'accueil conjoint de ces 2 publics.

²⁶ Notons à ce sujet que le PRIAC 2009-2013 prévoit la création de 93 places de SAMSAH en Gironde sur cette période pour les personnes handicapées psychiques : 35 en 2010, 18 en 2011, 20 en 2012 et 20 en 2013. Pour 2010 et 2011, l'implantation souhaitée est mentionnée : la CUB mais rien n'est encore précisé pour les autres années.

²⁷ Sont ainsi évoqués des risques de décompensation avec la difficulté, dans ce cas, de faire réorienter les personnes concernées vers le CHS Charles Perrens. La DDASS espère néanmoins que la création des ARS (agences régionales de santé) pourra permettre de favoriser le dialogue entre la psychiatrie et le médico-social.

Conclusion

La réalisation de cette étude s'est heurtée à un obstacle majeur, celui de **l'accès aux données** permettant d'évaluer les besoins des personnes handicapées en termes de travail protégé, la MDPH ne pouvant, à l'heure actuelle, fournir aucune statistique sur les personnes ayant fait l'objet d'une orientation inaboutie vers un ESAT.

A cette difficulté, qui sera peut-être un jour levée quand les MDPH pourront mettre en œuvre leur mission d'observation, s'ajoute celle de **l'expression effective** de la demande d'orientation.

Il semblerait ainsi qu'une partie du public pouvant bénéficier d'une orientation en ESAT n'ait pas tenté de faire valoir ses droits pour différentes raisons :

- parce que les chances que cette demande puisse aboutir dans les conditions souhaitées (notamment avec un hébergement), sont considérées comme trop réduites : il s'agit d'une vision assez communément partagée, semble-t-il, par les parents de jeunes adultes handicapés (ou par les associations les représentant)
- parce que certains candidats potentiels sont éloignés culturellement du champ du handicap ou n'ont pas été informés des possibilités qui s'offrent à eux. C'est le cas des « gens de la mer » dans l'impossibilité de poursuivre leur activité professionnelle, suite à un accident du travail²⁸ mais aussi des personnes présentant des troubles psychiques qui ont souvent du mal à reconnaître leur maladie et plus encore à accepter un étiquetage « handicap ».

Cet état de fait nous a conduits à solliciter de nombreux détenteurs potentiels de sources dans l'objectif d'identifier des besoins. Ces organismes/acteurs de terrain ont pu, pour certains, faire une évaluation des besoins des publics auprès de qui ils interviennent. Mais d'autres ont dû faire le constat qu'il leur était difficile de procéder à cette estimation sans faire de leur côté des investigations plus approfondies car l'ESAT n'est pas un débouché habituellement proposé à leurs bénéficiaires. Sont évoqués ici, plus particulièrement, les organismes en charge des travailleurs devenus invalides qui connaissent assez peu les structures de travail protégé car, jusqu'à maintenant, ces dernières se consacraient presque exclusivement aux

²⁸ Le Président de la section régionale de la conchyliculture, comme celui du comité local des pêches maritimes et des élevages marins, estiment ainsi à ce sujet « *qu'il est juste de permettre aux personnes issues du monde maritime ayant rencontré des difficultés ou des handicaps de retrouver un emploi [en lien] avec le milieu maritime* » (courrier de la DDAM à la DDASS du 26 juin 2009).

travailleurs ayant toujours connu une trajectoire dans le secteur du handicap.

Au bout du compte, nos investigations, qui on l'a dit ne peuvent prétendre à l'exhaustivité, nous ont amenés à repérer **50 à 60 personnes**, issues de différents secteurs, qui correspondent aux critères retenus pour ce projet : reconnues travailleurs handicapés relevant du milieu protégé (ou en voie de l'être), s'intéressant aux métiers de la mer et résidant à proximité du Bassin d'Arcachon (ou du moins dans la moitié ouest du département). Ce chiffre pourrait donc constituer la valeur plancher à retenir pour la capacité de ce futur ESAT.

Au-delà de ces premiers éléments quantitatifs, d'autres facteurs nous permettent de penser que ce chiffre pourrait évoluer à la hausse :

- le Bassin est un secteur du département extrêmement dynamique (voire le plus dynamique), dont la population est en constante augmentation et pour lequel les projections démographiques confirment la poursuite de cette augmentation, au moins pour les 20 prochaines années, ce qui ne pourra que générer de nouveaux besoins
- l'ESAT, une fois ouvert, pourra bénéficier du bouche-à-oreille et attirer les candidats les moins bien identifiés, ceux issus des gens de la mer voire d'autres riverains du Bassin devenus invalides à la suite d'un accident de la route, par exemple (comme ce fut le cas en Charente-Maritime avec le 1^{er} ESAT de la Navicule Bleue).

Dans ces conditions, fixer la capacité d'accueil de ce futur ESAT à 80 places ne paraît pas irraisonnable mais il faudra prendre en compte les contraintes du contexte actuel avec le cadre donné par le PRIAC qui prévoit 160 places nouvelles d'ESAT (hors extension d'établissements déjà existants) sur les 5 prochaines années en Gironde.

Outre ces aspects quantitatifs, les interlocuteurs rencontrés estiment que le projet porté par l'association Navicule Bleue présente plusieurs atouts :

- une volonté d'intégration dans le tissu local
- un souci de diversifier les activités proposées aux travailleurs handicapés tout en tenant compte des besoins des entreprises ordinaires
- une opportunité de proposer une offre sur un secteur géographique moins bien pourvu notamment en termes de structure de travail protégé

Par ailleurs, un consensus apparaît sur le fait que des besoins importants concernant les personnes handicapées psychiques existent et que le développement d'une offre à leur intention est indispensable. Pour pouvoir bien répondre à leur problématique, il sera utile d'étayer solidement ce projet tant en amont (notamment en évaluant la capacité réelle de ce public au travail) qu'en aval (en terme d'accompagnements /approches spécifiques).

Cet ESAT sera également confronté à la difficulté constituée par l'accueil sur un même site de publics dont les parcours et les troubles sont très différents et sera amené à réfléchir à la façon de les faire cohabiter et d'organiser les activités pour éviter des confrontations délicates.

Enfin, il existe des enjeux importants autour de l'accompagnement social, de l'hébergement et du suivi médical des futurs travailleurs et l'ESAT devra s'efforcer de mettre en œuvre des réponses à ce niveau.

Face à l'ensemble de ces défis, le savoir-faire de l'association Navicule Bleue, apprécié et reconnu par ceux qui le connaissent, constituera un atout de qualité en particulier son expérience réussie d'un tel établissement en Charente-Maritime, sa capacité à tisser un réseau relationnel et à mobiliser les professionnels du secteur.

Bibliographie

Textes officiels, schéma, plan, rapport

Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Schéma départemental en faveur des adultes handicapés de Gironde, 2007-2011, 337 pages

Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie, Aquitaine, 2009-2013, 109 pages + Document d'orientations générales, avril 2009, 34 pages, DRASS Aquitaine (publication et mise sur le site de la DRASS d'Aquitaine prévues pour l'été 2009).

Rapport du Gouvernement au Parlement relatif au bilan et aux orientations de la politique du handicap. Secrétariat d'Etat chargé de la Solidarité, 12 février 2009, 130 pages.

Données INSEE et autres statistiques

Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2009, *Arrondissements, cantons, communes*, 33 Gironde

Portrait économique des zones d'emploi, *Le Dossier INSEE Aquitaine*, n°53 juin 2005, 68 pages

K. Mouhali, N. Guichard, X. Chauvin, Littoral aquitain, Diagnostic de territoire, SGAR, INSEE Aquitaine, 45 pages, avril 2005

Traits de territoire sur la relation Formation-Emploi de la Zone d'Emploi Bordeaux-Arcachonnais, Conseil Régional d'Aquitaine, Mission Formation Emploi Arcachon-Médoc, 31 mai 2005, 8 pages

ENIM 2008.- Quelques chiffres, mai 2009

Articles

C. COQ-CHODORGE *Un ESAT ostréicole et piscicole les pieds dans l'eau. Actualités sociales hebdomadaires*, n°2595, 6 février 2009

S. HAMMACHE, *Secteur protégé : pas protégé de la crise ! Vivre ensemble*, n°94, mars 2009

Annexes

Personnes / organismes contactés

Nous remercions toutes les personnes rencontrées en entretien ou sollicitées à travers des contacts téléphoniques pour les informations qu'elles nous ont transmises, les avis et les attentes dont elles nous ont fait part.

DDASS

Mme Frédérique VILLACAMPA, inspectrice secteur personnes handicapées, service Politique sanitaire et médico-sociale

Hôpital Charles Perrens

Mme ROUILLON, assistante sociale secteur G02 (Bassin d'Arcachon)

MDPH

Mme le Dr DUCHIER-MEYNARD, médecin psychiatre

M. Thomas REY, service évaluation/suivi

Mme VALLIÉ, chargée d'insertion professionnelle

ENIM

Mme Danièle GUIDON, service social maritime, déléguée façade atlantique

MSA

Mme Brigitte SOW et Mme Aurélie NUJEL, assistantes sociales

CRAM

Service social du département de la Gironde

UNAFAM

M Roger SONNET, délégué Bassin Arcachon

Mission locale d'Arcachon

Mme Anne JOBERT, conseillère santé

ESAT

M. GAMBARO, directeur de l'ESAT d'Audenge

Outre ces contacts directs, certains établissements médico-sociaux ont été sollicités par courrier en vue d'un recensement des situations connues d'eux :

- l'ensemble des ESAT girondins et ceux des Landes proches du Bassin d'Arcachon
- l'ensemble des IME girondins accueillant des jeunes au-delà de 16 ans et ceux des Landes proches du Bassin d'Arcachon
- les ITEP de la moitié Ouest de la Gironde accueillant des jeunes au-delà de 16 ans